ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Melun, le 4 juin 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'INSPE du site départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil après mouvement concernant les postes de "Maître formateur itinérant" – Rentrée scolaire 2021/2022.

A l'issue des opérations du mouvement 2021, un poste de maître formateur itinérant demeure vacant dans chacune des circonscriptions suivantes :

Postes vacants :

- Circonscription de l'éducation nationale de CLaye-Souilly (1 poste)
  Tél : 01 60 26 57 61 – courriel : ce.0772217s@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de Lagny (1 poste)
  Tél : 01 64 30 46 34 – courriel : ce.0771133n@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de Ozoir-La-Ferrière (1 poste)
  Tél : 01 60 02 62 95 – courriel : ce.0772271a@ac-creteil.fr

- Circonscription de l'éducation nationale de Torcy (1 poste)
  Tél : 01 60 05 44 16 – courriel : ce.0771977f@ac-creteil.fr

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°7 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant 1er degré titulaire du CAFIPEMF

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 15 juin 2021**.
Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription **avant le 18 juin 2021.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront reçus en entretien par les Inspecteurs de l'Education Nationale en charge de la circonscription.

II. Classement des candidatures

A cette occasion, les enseignants dont la candidature aura été appréciée par un avis favorable pourront prétendre à une nomination.
Les titulaires des titres professionnels requis ayant obtenu un avis favorable seront nommés prioritairement puis ceux ayant exercé lesdites missions en qualité de faisant-fonction durant l'année scolaire 2020/2021. Les personnels ayant la qualité de faisant-fonction en 2020/2021 et qui seraient reconduits doivent obligatoirement présenter les certifications requises durant l'année scolaire 2021/2022.
Le départage des candidats de même «niveau de priorité» s'effectuera en tenant compte du barème du mouvement à l'exception de la bonification accordée au titre du rapprochement de conjoint, parent isolé, autorité parentale conjointe et les points de direction. A barème équivalent, c'est celui détenant l'ANF la plus élevée qui sera nommé. A ancienneté (ANF) équivalente, la nomination sera prononcée au bénéfice de l'âge. Ceux n'ayant pas obtenu un avis favorable lors de l'entretien ne pourront être nommés.

III. Conditions de nomination

Les candidats retenus seront nommés pour une année et conserveront le bénéfice de leur affectation si elle est détenue à titre définitif. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils ne bénéficieront d'aucune bonification au mouvement 2022 pour les affectations sur ces postes et qu'ils ne conserveront pas le capital des bonifications acquises au titre des points REP ou de direction.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

Valérie DEBUCHY

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Fiche descriptive de poste à profil
Fiche métier n°7

PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR ITINERANT DE CIRCONSCRIPTION (IMF ITI)

Profil de poste :

Poste ouvert aux enseignant(e)s titulaires du CAFIPEMF.
Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le PEMF itinérant de circonscription intervient prioritairement auprès des enseignants de cycle 2 afin d'accompagner l'enseignement des fondamentaux et plus particulièrement la mise en œuvre des apprentissages dans le domaine du français.
Le PEMF itinérant de circonscription a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants afin d'améliorer les résultats des élèves. A cette fin, il intervient dans les écoles pour dynamiser le travail d'équipe et au sein des classes pour favoriser la mise en oeuvre de pratiques qui répondent aux besoins repérés.
Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).
Le temps de travail du PEMF itinérant dépasse le simple cadre des heures scolaires : il doit faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Missions :

- Accompagner tout au long de l'année la réflexion pédagogique des enseignants concernant les apprentissages du lire et écrire dans les classes de CP, CE1 et CE2 si nécessaire.
- Enrichir l'expertise pédagogique des équipes : présenter les documents ressources disponibles sur Eduscol, y faire référence pour concevoir les situations pédagogiques et activités les plus favorables.
- Aider les enseignants à proposer des apprentissages progressifs et exigeants en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Participer à l'analyse des résultats des évaluations CP et CE1dans le cadre de la liaison GS/CP et des conseils de cycle.
- Aider à la prise de fonctions de tous les enseignants nouvellement nommés en cycle 2 (contenus du programme de cycle 2, réflexion pédagogique sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture).
- Assurer l'accompagnement et le suivi des enseignants néo-titulaires (NT1 et NT2) de la circonscription selon les modalités arrêtées par le département.
- Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : contribuer et apporter une expertise au sein du pôle ressource de circonscription pour les élèves présentant des TSA.

- Dans les circonscriptions ayant des écoles labellisées REP ou REP+ :
  • assurer, en lien avec les autres membres de l'équipe de circonscription, la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes des classes dédoublées.
  • contribuer à la dynamique départementale de formation et d'accompagnement.

Compétences :

La spécificité des missions à assurer exige que le candidat possède :
- un CAFIPEMF ;
- une bonne connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans tous les champs disciplinaires à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (plus particulièrement du cycle 2) ;

- des connaissances actualisées de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire et tout particulièrement en maîtrise de la langue, la lecture restant la cible prioritaire ;
- des compétences en informatique (bureautique, présentation et élaboration de documents papier ou multimédia, gestion d'un site Internet) ;
- des qualités relationnelles, des capacités d'écoute, d'analyse et d'initiative ;
- des capacités de synthèse et des aptitudes rédactionnelles.